

MAIRIE DE DOGNEVILLE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} DECEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR

- * **Budget forêt**
- * **Dépenses à reprendre au compte 6232**
- * **Primes et Bons d'Achats – Personnel Communal**
- * **Accroissement d'activité au secrétariat**
- * **Propositions d'achat de terrains**
- * **Informations Diverses**

Séance ouverte à : 18 heures 30

Présents : Tous les Conseillers en exercice, sauf :

Absents excusés :

Mme Noëlle BALSON donne pouvoir à Mme ARROUET Estelle

Mme Fabienne FERRY donne pouvoir à Mme Mireille CLAUDE PITET

Mme Laurence FORTERRE donne pouvoir à Mme WEIGEL jusqu'à son arrivée à 18h50

M. Frédéric METZ donne pouvoir à M. ROTH Antoine

Secrétaire de séance : Madame Anna FALIGUERHO

Approbation du dernier compte rendu :

Madame Martine WEIGEL nous a fait part d'une remarque concernant la délibération prise lors du conseil en date 20 octobre dernier se rapportant au projet « BOX » porté par Norske Skog de Golbey. Madame le Maire prend note.

Madame le Maire informe que tous les documents relatifs à l'ordre du jour sont consultables en mairie avant chaque conseil.

Ajouts à l'ordre du jour :

Madame le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- Demande d'aide exceptionnelle – projet école
- Motion avec le CDG88 – Formation des secrétaires de mairie
- Entretien Qualipro – Entretien bâtiments : mairie salle des fêtes + maison Guérard.

Les Membres du Conseil acceptent.

• **BUDGET FORÊT**

Madame le Maire informe à l'Assemblée de la dissolution du budget forêt au 31 décembre 2021 qui sera intégré dans le budget principal. De ce fait une délibération est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la dissolution du budget forêt.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote par : 15 voix **POUR**

- **DEPENSES A REPENDRE AU COMPTE 6232 (Fêtes et Cérémonies)**

Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante, qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération concernant les dépenses imputées au compte 6232 (Fêtes et Cérémonies) afin de rajouter à la liste déjà existante un nouveau point soit :
« Signes de reconnaissance avec lien privilégié avec la commune ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Accepte.**

Vote par : 15 voix POUR

- **PRIMES du PERSONNEL + BONS D'ACHATS**

- 1) Le Conseil Municipal fixe le montant de l'enveloppe globale des primes accordées au personnel communal pour 2021 soit 10 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Accepte.**

Vote par : 11 voix POUR

2 voix CONTRE (M. Antoine ROTH et M. Frédéric METZ)

2 Abstentions (Mme WEIGEL et Mme FORTERRE)

- 2) Les Membres du Conseil fixent également à 100 € le montant du bon d'achat correspondant au colis de Noël du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Accepte.**

Vote par : 15 voix POUR

- **ACCROISSEMENT D'ACTIVITE TEMPORAIRE AU SECRETARIAT**

Madame le Maire donne la parole à Madame Anna FALIGUERHO pour explication.

Nous souhaitons créer un poste 35h semaine pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au niveau du secrétariat de mairie.

Cet emploi non permanent sera occupé par Madame Nadine CHEVALLIER pour une durée de 12 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Accepte.**

Vote par : 13 voix POUR

2 voix CONTRE (M. Antoine ROTH et M. Frédéric METZ)

- **PROPOSITIONS D'ACHAT DE TERRAINS**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Bernard DOUTRES pour lecture des demandes d'achat de terrains.

1. Proposition d'une vente de terrain de 364 m² à Monsieur Vincent TRIBOULOT. Le prix du mètre carré est de 2 €, les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'intéressé. Monsieur Antoine ROTH ne prend pas part au vote du fait du lien de parenté avec l'acheteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Accepte.**

Vote par : 13 voix POUR (Monsieur Antoine ROTH ne souhaite pas participer au vote)

2. Les futurs acquéreurs de la parcelle 172 (Monsieur et Madame MAHDI et Monsieur MESSADI Rida souhaitent acquérir une largeur supplémentaire de 3m jouxtant leurs propriétés. Le prix du m² est fixé à 8 € frais de notaire et frais de géomètre à la charge des acheteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Accepte.**

Vote par : 15 voix POUR

3. Proposition de vendre un terrain de 159 m² à Monsieur Éric LAPORTE. Le prix du m² est de 8 € frais de notaire et frais de géomètre à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Accepte.**

Vote par : 15 voix POUR

- **DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE – ROJET ECOLE**

Madame le Maire donne la parole à Anna FALIGUERHO afin d'expliquer les raisons. Lors du dernier conseil d'école, Madame Isabelle LEYDER a demandé une aide financière exceptionnelle concernant un projet de séjour à PARIS pendant deux jours. La demande s'élève à 900€ pour les 18 élèves de CM2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Accepte.**

Vote par : 15 voix POUR

- **MOTION AVEC LE CDG88 – FORMATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE**

Madame le Maire donne la parole à Madame Anna FALIGUERHO afin de donner lecture à l'Assemblée du courrier émanant du Centre de Gestion des Vosges reçu récemment en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Accepte.**

Vote par : 15 voix POUR

- **ENTRETIEN QUALIPRO**

Madame le Maire donne la parole à Madame Anna FALIGUERHO.

Nous avons demandé à deux entreprises de réaliser des devis pour l'entretien de la mairie, de la maison Guérard et de la salle des fêtes.

Nous avons retenu l'entreprise Qualipro, le devis pour la mairie s'élève à 306 euros par mois et à 156 euros pour l'entretien de la maison Guérard. Le projet de la salle des fêtes n'a pas été retenu.

Par cette disposition de nouvelles actions se mettront en place au sein de notre accueil périscolaire, pour le bien-être des enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Accepte.**

Vote par : 15 voix POUR

- **INFORMATIONS DIVERSES**

***Action « Lire et Faire lire »** : Dans le cadre du développement des activités de l'accueil périscolaire proposées par la commune, des ateliers « lecture » sont mis en place en lien avec le dispositif « **Lire et faire lire** » - dispositif national pour développer le goût de la lecture. Cette action a pour but de partager un moment agréable et convivial autour du livre et de la lecture. Les ateliers sont animés par Catherine une bénévole de l'association « Lire et faire lire » et habitante de la commune.

*Madame le Maire nous informe avoir rendez-vous le 09/12/2021 pour la signature chez le notaire de deux terrains « rue des prés ».

*Le projet d'acte de vente du dernier terrain au lotissement « Les Abbesses » a été signé pour un montant de 83 010 €.

*Madame le Maire transmet à l'ensemble du conseil un courrier de Mr le préfet relatif à la protection des élus.

• QUESTIONS DIVERSES

Est-il possible de décaler l'heure du conseil municipal ?

→ Madame le Maire maintient l'horaire actuel (18h30) des conseils municipaux.

Mesdames Martine WEIGEL et Laurence FORTERRE ainsi que Monsieur Antoine ROTH ont envoyé un courrier par mail à Madame le Maire. Les questions posées correspondent aux demandes de certains habitants du village qui attendent un retour.

Madame le Maire a répondu à ces questions et précise que ces dernières ont déjà fait l'objet de réponses.

- 1) Futur accès Dogneville suite à la fermeture rue Louis Blériot :
Des réunions ont déjà eu lieu avec Monsieur François VANNSON (Président du Conseil Départemental), Messieurs Dominique PARMENTIER, Patrick NARDIN et Michel HENRICH. Une prochaine réunion se déroulera avec les principaux acteurs du projet le 11/01/2022.
- 2) Entretien route de Jeuxkey :
M. Anthony LEROY « CAE » a constaté avec Monsieur Bernard DOUTRES un défaut de stabilisation des accotements de la chaussée sur une majeure partie de la voirie. Les travaux ont été chiffrés et seront proposés au budget 2022 de la CAE.
- 3) Liaison Bus :
Une rencontre a eu lieu avec le Conseiller Mobilité de la CAE - Monsieur Patrick NARDIN. Une information sera communiquée prochainement.

Madame le Maire remercie l'Assemblée.

La séance est levée à 19h40.

Vu par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 07 décembre 2021 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884.

A DOGNEVILLE, le 07 décembre 2021,

Le Maire



Mireille CLAUDE PITET